

## **AFR/RC42/R9 : Programme régional de lutte contre la tuberculose et la lèpre**

Le Comité régional,

Rappelant les résolutions AFR/RC40/R7, WHA44.8 relatives à la tuberculose et la résolution WHA44.9 relative à la lèpre ;

Exprimant sa préoccupation sur le fait qu'il y a toujours plus de 600 000 décès et 1 400 000 nouveaux cas de tuberculose chaque année dans notre Région ;

Reconnaissant que la tuberculose s'accroît rapidement dans la Région du fait de la pandémie du SIDA ;

Reconnaissant par ailleurs que l'application ingénieuse des technologies existantes peut permettre d'atteindre l'objectif des programmes de lutte contre la tuberculose même dans des conditions très difficiles ;

Notant avec satisfaction les progrès significatifs réalisés par la polychimiothérapie de la lèpre, entraînant des réductions de la prévalence de la maladie ;

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur le programme de lutte contre la tuberculose et la lèpre ;

Conscient de la nécessité d'une réinsertion sociale progressive des malades de la lèpre et d'une fermeture progressive de léproseries,

1. FELICITE le Directeur régional pour les actions concrètes et excellentes entreprises pour revigore le programme régional de lutte contre la tuberculose et la lèpre ;
2. DEMANDE aux Etats Membres de :
  - i) rendre, au plus haut niveau, l'engagement politique d'intensifier la lutte contre la tuberculose et la lèpre en tant qu'activité intégrée aux soins de santé primaires, de passer en revue les activités actuelles de lutte, en particulier contre la tuberculose, à la lumière de la pandémie sidéenne, afin de démarrer la chimiothérapie de courte durée pour la tuberculose, d'étendre la couverture polychimiothérapique de la lèpre et d'améliorer leur système respectif de gestion ;
  - ii) renforcer les capacités gestionnaires des programmes nationaux, en particulier au niveau du district, et d'améliorer la formation à la lutte contre la tuberculose et la lèpre des agents de santé à tous les niveaux, y compris les étudiants en médecine et les infirmiers ;
  - iii) renforcer les activités d'éducation pour la santé grâce à diverses approches y compris la participation communautaire, notamment en ce qui concerne la réinsertion sociale du malade de la lèpre ;
3. DEMANDE aux organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux fondations bénévoles privées de continuer à soutenir les activités de lutte contre la tuberculose et contre la lèpre dans la Région africaine ;

4. DEMANDE au Directeur régional :
- i) d'intensifier le soutien apporté aux Etats Membres en vue de créer et de renforcer les programmes nationaux de lutte, afin d'améliorer le dépistage et le traitement et d'atteindre la cible de 85 % de taux de guérison des malades positifs sous traitement et de détecter 70 % des cas d'ici l'an 2000, grâce à une approche intégrée aux soins de santé primaires ;
  - ii) de renforcer le soutien technique fourni aux Etats Membres pour la mise en œuvre de la polychimiothérapie afin de réaliser l'élimination mondiale de la lèpre comme problème de santé publique d'ici l'an 2000 ;
  - iii) de continuer à mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre de la chimiothérapie de courte durée et de la polychimiothérapie ;
  - iv) de continuer à renforcer la capacité de gestion des pays pour la lutte contre la tuberculose et la lèpre grâce au soutien à la formation et la recherche ;
5. PRIE le Directeur régional de surveiller les progrès réalisés par le programme et de faire régulièrement rapport au Comité régional.

Septembre 1992, **42**, 16